

Redevance ou redevable ?

La suppression de la redevance n'a en rien réglé la question du pouvoir d'achat des Français. En revanche, elle pèse lourdement sur l'avenir des entreprises de l'audiovisuel public. Le financement prévu pour la remplacer est basé sur le transfert d'une part de TVA. La taxe la plus injuste qui soit puisqu'elle touche de la même manière les petits et les gros revenus. De plus, l'indépendance de l'audiovisuel public reste à la merci du débat budgétaire chaque année. Enfin, pouvoir exécutif comme pouvoir législatif, savent que ce choix est transitoire, puisque la loi organique qui régit les lois de finances ne permettra plus dès 2025 de transférer une part de TVA pour financer l'audiovisuel public.

Transitoire, mensonger et sans effet pour le pouvoir d'achat des Français, puisque à travers cette fausse réforme, ce sont tous les français qui vont la payer maintenant.

Une télévision financée par le public est une télévision publique. Si elle est financée par l'Etat, elle apparaîtra comme une télévision d'Etat.

Réunis en Assemblée Générale, les militants du SNJ France TV condamnent à nouveau cette précipitation présidentielle, qui ne garantit en rien la pérennité du financement de l'audiovisuel public et en particulier celui de France Télévisions. Mandat est donné au Conseil Syndical, pour continuer à agir au sein de l'intersyndicale de l'audiovisuel public.

Il faut exiger des pouvoirs publics et de la représentation nationale qu'ils débattent avec les acteurs du secteur d'une réforme durable du mode de financement qui garantisse notre avenir et notre indépendance.

Paris, le 8 novembre 2022